



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

### PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 17 novembre 2025 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Madame Virginie Lupan, conseillère	District 1
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller	District 2
Madame Dominique Alarie, conseillère	District 3
Monsieur Henri Beauregard, conseiller	District 4
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur John Dalzell, maire.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 32, le maire déclare la séance ouverte.

- 8680-11-25      2.0 Adoption de l'ordre du jour
- IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
- 1.0 Ouverture de l'assemblée
  - 2.0 Adoption de l'ordre du jour
  - 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée et toutes autres questions
  - 4.0 Adoption du procès-verbal
    - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025
  - 5.0 Finances, Administration et Greffe
    - 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer
    - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 octobre 2025
    - 5.3 Dépôt des résultats de l'élection municipale générale du 2 novembre 2025 et du rapport du président d'élection
    - 5.4 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
    - 5.5 Nomination d'un maire suppléant
    - 5.6 Signataires autorisés pour les comptes de la Municipalité à la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord
    - 5.7 Autorisation – Cession prolongation du chemin de Potentilles à la Municipalité et cession du lot 3 274 796
    - 5.8 Autorisation de signature – Protocole d'entente visant le 156, chemin des Cèdres
    - 5.9 Autorisation de signature – Servitude sur une partie du lot 1 920 232 du chemin Fournel
    - 5.10 Nomination des élus aux divers comités municipaux Ad-Hoc
    - 5.11 Annulation des soldes résiduaires des règlements d'emprunt 498-2020, 505-2020 et 526-2022
  - 6.0 Travaux publics et voirie
    - 6.1 Octroi de contrat – Entretien et aménagement paysager des espaces verts 2026-2027-2028



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

- 7.0 Loisirs, culture et vie communautaire**  
7.1 Demandes d'aides financières pour l'année 2026
- 8.0 Urbanisme**  
8.1 Nomination d'élus au comité consultatif d'urbanisme (CCU)  
8.2 Vente à 9226-7327 Québec inc. des lots 5 330 642, 5 577 881, 5 576 026 et 5 330 640
- 9.0 Sécurité publique et incendie**  
9.1 Don de tenues intégrales à l'Académie de pompiers
- 10.0 Environnement**  
10.1 Nomination d'élus au comité consultatif en environnement (CCE)  
10.2 Adjudication de contrat de service professionnel pour l'étude d'évaluation de sécurité du Barrage du lac Parent X0005035 – Appel d'offres ENV\_03\_2025  
10.3 Demande de subvention à la fondation de la faune du Québec pour l'aménagement d'un sentier récréatif dans le noyau villageois
- 11.0 Divers**
- 12.0 Correspondance**
- 13.0 Période de questions**
- 14.0 Levée de la séance**

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée et toutes autres questions**

Monsieur le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée suivi d'une période de questions.

- 4.0 Adoption du procès-verbal**

- 8681-11-25 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

POUR :

Monsieur John Dalzell, maire  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

No de résolution  
ou annotation

- |            |            |  |
|------------|------------|--|
|            | <b>5.0</b> | <b>FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE</b>  |
| 8682-11-25 | <b>5.1</b> | <b>Journal des factures payées et des factures à payer</b>   |
|            |            | <b>IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER</b>   |
|            |            | D'accepter la liste des factures payées au 31 octobre 2025 pour un montant de 795 790,85 \$.   |
|            |            | Chèques numéros : 21444 à 21445, 21443, 21426, 21431 et 21436 ;<br>Dépôts directs numéros : 3066 à 3067, 3068, 3069 à 3073 et 3063 à 3065 ;<br>Prélèvements bancaires numéros : 3387 à 3390, 3392 à 3395 et 3391.  |
|            |            | D'accepter la liste des factures à payer au 31 octobre 2025 pour un montant de 608 915,20 \$.  |
|            |            | Chèques numéros : 21454 à 21488 ;<br>Dépôts directs numéros : 3082 à 3166.   |
|            |            | <b>POUR :</b>  |
|            |            | Madame Virginie Lupon, conseillère<br>Monsieur Jonathan Carroll, conseiller<br>Madame Dominique Alarie, conseillère<br>Monsieur Henri Beauregard, conseiller<br>Monsieur Michael Tinmouth, conseiller<br>Monsieur Sylvain Harvey, conseiller   |
|            |            | <b>RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.</b>  |
| 8683-11-25 | <b>5.2</b> | <b>Dépôt du rapport de dépenses au 31 octobre 2025</b>   |
|            |            | Monsieur Henri Beauregard, conseiller dépose au conseil le rapport des dépenses au 31 octobre 2025.  |
| 8684-11-25 | <b>5.3</b> | <b>Dépôt des résultats de l'élection municipale générale du 2 novembre 2025 et du rapport du président d'élection</b>  |
|            |            | Madame Dominique Alarie, conseillère dépose les résultats de l'élection municipale générale du 2 novembre 2025 et le rapport du président d'élection.  |
| 8685-11-25 | <b>5.4</b> | <b>Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal</b>  |
|            |            | En conformité avec les articles 357 et 358 de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> (RLRQ, c. E-2.2) la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil les déclarations des intérêts pécuniaires de membres du Conseil municipal suivants : |
|            |            | - Monsieur John Dalzell, maire ;<br>- Mesdames Virginie Lupon et Dominique Alarie, conseillères ;<br>- Messieurs Jonathan Carroll, Michael Tinmouth, Henri Beauregard et Sylvain Harvey conseillers.   |
| 8686-11-25 | <b>5.5</b> | <b>Nomination d'un maire suppléant</b>   |
|            |            | <b>ATTENDU QUE</b> l'article 116 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) permet qu'un conseiller soit nommé comme maire suppléant, et ce, pour la période que détermine le conseil.  |
|            |            | <b>IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE</b>  |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs nomme à titre de maire suppléant le conseiller Sylvain Harvey, à compter du 17 novembre 2025, et ce, jusqu'au 9 novembre 2026.

Que la présente résolution remplace toutes les résolutions précédentes à ce sujet.

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8687-11-25

5.6

**Signataires autorisés pour les comptes de la Municipalité à la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord**

**ATTENDU** l'arrivée en fonction de nouveaux élus, à la suite de l'élection municipale générale du 2 novembre 2025 ;

**ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier les signataires auprès de la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER**

Que le conseil municipal désigne et autorise monsieur le maire John Dalzell ou en son absence, monsieur Sylvain Harvey maire suppléant, de même que madame Anne-Claire-Robert, directrice générale et greffière-trésorière ou en son absence, Me Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale adjointe et coordonnatrice au greffe, soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou qu'elle détiendra à la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord ;

Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité.

La directrice générale et greffière trésorière et la directrice générale adjointe exerceront les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable ;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité.

Que le conseil municipal abroge la résolution numéro 8425-01-25.

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller



No de résolution  
ou annotation

8688-11-25

5.7

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

Monsieur Michael Tinmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

**Autorisation – Cession prolongation du chemin de Potentilles à la Municipalité et cession du lot 3 274 796**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'entente relative aux travaux municipaux signée entre la Municipalité et McLay Entrepreneur général Inc., la prolongation du chemin des Potentilles sera cédée à la Municipalité une fois les travaux complétés ;

**ATTENDU** l'attestation de conformité et la réception finale des travaux du chemin de Potentilles, étant les lots 4 234 069 et 4 234 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne (prolongation du chemin de Potentilles), émis par Équipe Laurence, ingénierie civile, en date du 27 février et 1er octobre 2025 respectivement ;

**ATTENDU QU'**une partie du chemin des Potentilles, étant le lot 3 274 796 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, correspond à un ancien cercle de virage ;

**ATTENDU QUE** le cercle de virage n'est plus utilisé par la Municipalité dû à la prolongation du chemin des Potentilles ;

**ATTENDU QUE** McLay Entrepreneur Général Inc., propriétaire du lot 4 573 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, est adjacent au lot 3 274 796, souhaite acquérir le dudit lot ;

**ATTENDU QUE** le lot 3 274 796 est affecté à l'utilité publique et devra donc être désaffecté.

### IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

Que le conseil municipal accepte la cession à la Municipalité des lots 4 234 069 et 4 234 073 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, afin de prolonger le chemin de Potentilles ainsi que les servitudes requises et les infrastructures municipales résultant des travaux sur les lots, le tout conformément au plan tel que construit soumis par McLay Entrepreneur Général Inc. ;

D'autoriser la cession du lot 3 274 796 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, à McLay Entrepreneur Général Inc. considérant le prix de cette cession à la valeur au rôle d'évaluation ;

De désaffecter le lot 3 274 796 de sa finalité d'utilité publique en vue de son aliénation, laquelle désaffection sera effective immédiatement avant la signature du contrat de vente ;

D'autoriser le maire et la directrice générale, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

Que les frais liés à la préparation et à la signature de l'acte de cession soient assumés par le propriétaire du lot 4 753 319.

### POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

Monsieur Henri Beauregard, conseiller

Monsieur Michael Timmouth, conseiller

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8689-11-25            5.8

#### Autorisation de signature – Protocole d'entente visant le 156, chemin des Cèdres

**ATTENDU QUE** la Municipalité est propriétaire des lots 6 561 139, 6 561 140 et 6 561 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, constituant le chemin public des Chevaux situé sur le territoire de la Municipalité ;

**ATTENDU QU'**une partie du chemin des Chevaux est désigné comme le fonds servant de la servitude pour le maintien et l'entretien du système d'alimentation d'eau de surface au bénéfice du 156, chemin des Cèdres ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre des travaux de réfection du chemin des Chevaux, les propriétaires des fonds servant et dominant souhaitent convenir dans un protocole d'entente les termes et conditions nécessaires à l'annulation de la servitude existante en échange d'une contribution aux coûts de construction d'un puits artésien afin de lui permettre de continuer son approvisionnement en eau.

#### IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs autorise le maire et la directrice générale ou en leur absence, le maire suppléant, et la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, les termes du protocole d'entente proposé ainsi que tout autre document ou acte requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Que les frais associés à la contribution des coûts de construction du puits artésien, à la préparation de l'acte notarié et son enregistrement au Bureau de la publicité des droits soient assumés par la Municipalité jusqu'à la concurrence de 40 000 \$ à même son fond général.

#### POUR :

Madame Virginie Lupan, conseillère

Monsieur Jonathan Carroll, conseiller

Madame Dominique Alarie, conseillère

Monsieur Henri Beauregard, conseiller

Monsieur Michael Timmouth, conseiller

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire 02-32000-411.

8690-11-25            5.9

#### Autorisation de signature – Servitude sur une partie du lot 1 920 232 du chemin Fournel

**ATTENDU QU'**à la suite des travaux de réfection d'infrastructure du chemin Fournel, la Municipalité estime nécessaire d'ajouter un fossé de drainage afin d'assurer une gestion adéquate des eaux de ruissellement, et ce, sur une partie du lot 1 920 232 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

**ATTENDU QUE** pour ce faire, il est requis de constituer une servitude réelle et perpétuelle d'écoulement des eaux et d'entretien de fossé sur une partie du lot 1 920 232 au bénéfice du chemin Fournel ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 1 920 232 a été informé de la nature et de l'étendue de la servitude et a manifesté son accord de principe à cet effet.

### IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

D'autoriser la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle d'écoulement des eaux de ruissellement et d'aménagement et d'entretien de fossé au bénéfice de la Municipalité, sur une partie du lot 1 920 232 du cadastre du Québec, conformément à la description technique préparée par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, minute 9377, daté du 14 octobre 2025.

Que la servitude ait pour objet de permettre l'aménagement, l'entretien, la réparation et la reconstruction d'un fossé servant à l'écoulement des eaux de ruissellement provenant du chemin Fournel.

D'autoriser le maire et la directrice générale, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de servitude à intervenir devant notaire, ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Que les frais liés à la préparation et à la signature de l'acte de servitude soient assumés par la Municipalité.

### POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Timmouh, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire 02-32000-411.

8691-11-25 5.10

### Nomination des élus aux divers comités municipaux Ad-Hoc

**ATTENDU QUE** les conseillers sont appelés à siéger comme responsables ou délégués sur différents comités internes ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de remanier les dits comités à la suite de l'élection municipale du 2 novembre 2025.

### IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs nomme les conseillers responsables des comités suivant le tableau ci-dessous faisant partie intégrante de la présente résolution :

Comité	Conseillère/conseiller
Sécurité publique	Dominique Alarie Jonathan Carroll Sylvain Harvey
Travaux publics	Henri Beauregard Sylvain Harvey Michael Timmouh



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

Immobilisations	Sylvain Harvey Michael Tinmouth Henri Beauregard
Ressources humaines, développement économique, finances et budget	Henri Beauregard Michael Tinmouth
Loisirs, sport, famille, noyau villageois, vie communautaire, culture et sentiers	Dominique Alarie Jonathan Carroll Virginie Lupon

Que la présente résolution abroge les résolutions précédentes concernant la nomination des élus aux divers comités municipaux.

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8692-11-25 5.11

**Annulation des soldes résiduaires des règlements d'emprunt 498-2020, 505-2020 et 526-2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

**ATTENDU QU'**une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

**ATTENDU QU'**il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

**ATTENDU QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER**

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales No 5614-M-DGST Spécial

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs informe le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire.

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

### 6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8693-11-25 6.1 Octroi de contrat – Entretien et aménagement paysager des espaces verts 2026-2027-2028

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite assurer la meilleure exécution possible des travaux d'entretien et d'aménagement paysager des espaces verts publics sur son territoire pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à des demandes de prix, sur invitation, auprès de deux (2) entreprises de la région ;

**ATTENDU QU'**une (1) seule soumission fut reçue de l'entreprise Folium Design Végétal ;

**ATTENDU** le règlement de gestion contractuelle en vigueur.

### IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs octroie de gré à gré à Folium Design Végétal, le contrat d'entretien et d'aménagement paysager des espaces verts publics sur le territoire de la Municipalité pour les années et sommes suivantes :

ANNÉE	Prix forfaitaire avant taxes	Prix forfaitaire avec taxes
2026	25 850,00 \$	29 721,04 \$
2027	28 435,00 \$	32 693,14 \$
2028	31 278,50 \$	35 962,43 \$
<b>TOTAL</b>		<b>98 376,61 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Timmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-62900-690.

### 7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

#### 8694-11-25 7.1 Demandes d'aides financières pour les activités de loisirs 2026

ATTENDU QUE des demandes d'aides financières à différents programmes reviennent d'année en année, et que chacune d'entre elles est d'un montant inférieur à 5 000 \$, afin de permettre l'organisation de plusieurs événements sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE des besoins financiers sont nécessaires afin de permettre à la Municipalité de réaliser les activités de loisirs prévues pour l'année 2026.

#### IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

De déposer une demande d'aide financière au programme Emploi été – Canada 2026 ;

De déposer une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation des festivités de la Fête nationale du Québec 2026 ;

De déposer une demande d'aide financière au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées ;

De déposer une demande d'aide financière à Loisirs Laurentides ;

Que madame Marie-Christine Lespérance, coordonnatrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner suite aux présentes.

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Timmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

No de résolution  
ou annotation

8.0

### URBANISME

8695-11-25

8.1

#### Nomination d'élus au comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**ATTENDU QUE** les conseillers sont appelés à siéger comme responsables ou délégués sur différents comités internes ;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de remanier le CCU à la suite de l'élection municipale générale du 2 novembre 2025.

#### IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE

Que le conseil municipal nomme à titre de membres du CCU, messieurs Michael Tinmouth et Jonathan Carroll, conseillers.

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

#### RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8696-11-25

8.2

#### Vente à 9226-7327 Québec inc. des lots 5 330 642, 5 577 881, 5 576 026 et 5 330 640

**ATTENDU QUE** la Municipalité est propriétaire des lots 5 330 642, 5 577 881, 5 576 026 et 5 330 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ;

**ATTENDU QUE** les lots ont été cédés à la Municipalité à titre de contribution pour frais de parcs dans le cadre du projet de lotissement Les Sommets du Lac Marois (phase 1 à 4) suivant la résolution numéro 4824-04-14 ;

**ATTENDU QUE** l'entreprise 9226-7327 Québec inc., propriétaire des lots 6 192 683, 1 922 223 et 6 417 848 du cadastre du Québec, souhaite fusionner les lots 5 330 642, 5 577 881, 5 576 026 et 5 330 640 à ses lots 6 192 683, 1 922 223 et 6 417 848, dans le cadre du développement des phases 3 et 4 du projet de Lotissement du Sommets du Lac Marois, pour une superficie totale de 15 838,70 mètres carrés ;

**ATTENDU** la valeur marchande du terrain évalué à 6.999 \$ / mètre carré au terme d'un rapport préparé par Réjean Lavallée et associés, évaluateurs agréés en date du 8 avril 2025 sur les phases 3 et 4.

#### IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

D'autoriser la vente des lots 5 330 642, 5 577 881, 5 576 026 et 5 330 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne à 9226-7327 Québec inc., pour la somme de 110 868,28 \$, à condition que ce dernier fusionne les lots aux lots 6 192 683, 1 922 223 et 6 417 848 du cadastre du Québec lui appartenant ;

Que le prix obtenu pour la vente des lots ci-haut mentionnés soit déposé dans le fonds parcs de la Municipalité ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

D'autoriser le maire et la directrice générale, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de vente, ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution ;

Que les frais associés à la préparation des actes notariés et leurs enregistrements au Bureau de la publicité des droits soient assumés par 9226-7327 Québec inc.

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

### 9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

#### 8697-11-25 9.1 Don de tenues intégrales à l'Académie des pompiers

ATTENDU nos quatorze (14) tenues intégrales hors service suivant leur durée de vie utile de dix (10) ans est atteinte selon la norme NFPA ;

ATTENDU le besoin de l'académie des pompiers de recourir à des tenues intégrales hors service pour leur pratique.

**IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE**

De faire un don de onze (11) tenues intégrales à l'académie des pompiers et de garder trois (3) tenues pour les besoins de la Municipalité.

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

### 10.0 ENVIRONNEMENT

#### 8698-11-25 10.1 Nomination d'élus au comité consultatif en environnement (CCE)

ATTENDU QUE les conseillers sont appelés à siéger comme responsables ou délégués sur différents comités internes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remanier le CCE à la suite de l'élection municipale générale du 2 novembre 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER**

Que le conseil municipal nomme à titre de membres du CCE, mesdames Dominique Alarie et Virginie Lupon, conseillères.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

POUR :

Madame Virginie Lupon, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8699-11-25

102

**Adjudication de contrat de service professionnel pour l'étude d'évaluation de sécurité du barrage du lac Parent X0005035 – Appel d'offres ENV\_03\_2025**

**ATTENDU QUE** La Municipalité est propriétaire du barrage du lac Parent (X0005035) identifié par le Centre d'expertise hydrique du Québec comme appartenant à la catégorie administrative « forte contenance » ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder à une étude visant à évaluer la sécurité du barrage à forte contenance, tel qu'exigé dans une lettre émise par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP) ;

**ATTENDU QUE** les dispositions des articles 16 et 17 de la Loi sur la sécurité des barrages ainsi qu'à celles des articles 50 et 51 du Règlement sur la sécurité des barrages oblige la production d'une étude résultant de l'évaluation d'un barrage à tous les 10 ans ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la préparation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005035 ;

**ATTENDU QUE** deux soumissions ont été reçues à la suite de cet appel d'offres, soit :

Soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Force solutions construction inc.	46 600,20 \$	53 577,58 \$
Artelia Canada inc.	129 700,00 \$	149 122,58 \$

**ATTENDU QUE** l'analyse des soumissions a été effectuée conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et au règlement de gestion contractuelle de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la soumission plus basse conforme est celle de Force Solutions construction inc.

### IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER

Que le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs octroie à Force Solutions construction Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la préparation d'une étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0005035, pour la somme de 46 600,20\$ plus les taxes applicables (projet No ENV-01-2025).

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale, ou en leur absence, le maire suppléant et la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 17 novembre 2025

POUR :

Madame Virginie Lupan, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Timmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au règlement 604-2025.

8700-11-25 10.3

### Demande d'aide financière à la fondation de la faune du Québec – Projet d'aménagement d'un sentier récréatif dans le noyau villageois

**ATTENDU QUE** la Fondation de la faune du Québec, en partenariat avec Hydro-Québec, offre le Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels visant à soutenir des initiatives locales favorisant la protection, la restauration et l'accès aux milieux naturels ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour la réalisation d'un projet de mise en valeur et d'aménagement d'un sentier au cœur du village, favorisant l'accès à la nature et la découverte des milieux naturels ;

**ATTENDU QUE** le projet proposé s'inscrit dans les objectifs de la Municipalité visant à promouvoir la conservation, la mise en valeur et l'accessibilité de son patrimoine naturel.

### IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec dans le cadre du Programme Hydro-Québec pour la mise en valeur des milieux naturels ;

D'autoriser monsieur Mathieu Langlois, directeur du Service de l'environnement à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute demande, entente ou document requis pour la présentation et le suivi de ladite demande ;

De demander à l'administration de compléter le montage financier du projet incluant la subvention afin que la Municipalité s'engage à assumer sa part de responsabilité financière dans la réalisation du projet, le cas échéant.

POUR :

Madame Virginie Lupan, conseillère  
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller  
Madame Dominique Alarie, conseillère  
Monsieur Henri Beauregard, conseiller  
Monsieur Michael Timmouth, conseiller  
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

### RÉSOLU À L'UNAMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.



No de résolution  
ou annotation

**13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 H 27 et s'est terminée à 21 H 15.

**14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvain Harvey, conseiller propose la levée de la séance.

  
John Dalzell  
Maire

  
Anne-Claire Robert  
Directrice générale,  
Greffière-trésorière

Je, John Dalzell, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.